

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ANNÉE FINANCIÈRE 2025 -

En tant que mairesse de la Municipalité de Cantley et conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, j'ai le devoir de vous faire rapport sur la situation financière de la Municipalité pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2025. Je me dois, entre autres, de vous faire part des faits saillants des derniers états financiers et du rapport du vérificateur externe à leurs égards. J'ai également inclus dans le présent document un sommaire des principales acquisitions d'immobilisations effectuées en 2025. Finalement, je fais état de la rémunération et de l'allocation annuelle des membres du conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - 2025

Plus tôt ce soir, et tel que requis en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Monsieur Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025. Ce rapport financier fut dressé par Monsieur Parent et vérifié par les auditeurs indépendants de chez MALLETTE S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis, en date du 9 juin 2026, une opinion sans réserve sur les états financiers de la Municipalité. Leur rapport fait état, entre autres, de la responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers, la responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit desdits états et leur opinion sur ces états.

Le paragraphe d'opinion des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 sur les états financiers va donc comme suit :

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER - 2025

Au niveau des résultats, les revenus se sont élevés à 29 797 000 \$ (dont près de 4 870 000 \$ en revenus d'investissement) alors que les charges se sont chiffrées à 26 306 000 \$, incluant l'amortissement des immobilisations d'un montant de 5 488 000 \$. Par conséquent, l'année financière 2025 s'est soldé par un excédent comptable de 3 491 000 \$.

LES REVENUS DE 2025 - TOTAL DE 29 797 000 \$

Les revenus émanant des taxes foncières ont augmenté de près de 836 000 \$ par rapport à 2024, pour se situer à 19 365 000 \$ en 2025. Cette hausse des revenus est principalement attribuable aux nouvelles constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire de Cantley, ainsi que la hausse des valeurs moyennes des immeubles suite aux évaluations effectuées par le service de l'Évaluation foncière de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Afin de palier en partie à cette hausse des valeurs, le Conseil municipal avait pris la décision de baisser le taux de taxation des immeubles résidentiels; passant de 0.7838\$ du cent dollar d'évaluation en 2024 à 0.5074\$ du cent dollar d'évaluation en 2025.

Les revenus de fonctionnement de 2025 incluaient, entre autres, des subventions d'un montant de 503 000 \$ reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La quasi-totalité des revenus d'investissement de l'exercice 2025, d'un montant de 4 870 000 \$ provient de deux principales sources; soit 818 000 \$ du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) et 3 560 000 \$ de subventions provenant du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réfection des chemins Fleming et Townline.

LES CHARGES DE 2025 - TOTAL DE 26 306 000 \$

Les charges totales ont augmenté de près de 6 % par rapport à 2024; soit une hausse d'un peu plus de 1 490 000 \$ pour 2025. Voici la répartition des dépenses :

	2025	2024
Rémunération et charges sociales	6 817 049 \$	6 146 261 \$
Biens et services	7 217 502 \$	8 061 773 \$
Frais de financement	1 798 521 \$	1 353 780 \$
Quotes-parts à des organismes municipaux	4 984 966 \$	5 196 912 \$
Amortissement des immobilisations	5 487 726 \$	4 056 877 \$
TOTAL DES DÉPENSES	26 305 764 \$	24 815 603 \$

Les principales augmentations au niveau de la rémunération et des charges sociales découlent de la signature, en septembre 2025 de la convention collective entre la Municipalité et le syndicat des employés(ées) de la Municipalité de Cantley (CSN), entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2029.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 722 631 \$. Le cumulatif est donc positif pour une troisième année consécutive et se situe à 868 812 \$ au 31 décembre 2025. Bien entendu, nous continuons à l'aide de l'administration générale à gérer les finances municipales de façon serrée.

PRINCIPALES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS POUR 2025

Comme par le passé, les investissements en infrastructures municipales ont été nombreux en 2025. Voici donc les principaux travaux et acquisitions qui ont été réalisés au cours du dernier exercice financier quant aux immobilisations (acquisitions totales de 12 589 568 \$) :

DESCRIPTION	MONTANT
Travaux de réfection et de pavage des rues (principalement les chemins Fleming, Townline et Chamonix est)	11 813 000 \$
Véhicules et divers équipements destinés au Service des travaux publics	777 000 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit une mention dans le rapport financier annuel de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations sont également reproduites ci-dessous. Notez que ces données excluent les charges sociales.

Élu(e)s en poste au cours de 2025

	Rémunération municipale *	Allocation municipale de dépenses	Rémunération de la MRC	Total
Bélisle, Nathalie (maire)	4 106 \$	1 857 \$	2 371 \$	8 334 \$
Gomes, David (maire)	161 735 \$	20 294 \$	25 875 \$	207 904 \$
Bélisle, Nathalie (conseillère - district #1)	20 486 \$	9 373 \$	-	29 859 \$
Massey, Meaghan (conseillère - district #1)	1 659 \$	722 \$	-	2 381 \$
Bosco, Jean (conseiller - district #2)	24 205 \$	9 373 \$	-	33 578 \$
Laurin, Frédérique (conseillère - district #2)	1 526 \$	722 \$	-	2 248 \$
Khan, Alexandre (conseiller - district #3)	1 589 \$	722 \$	-	2 311 \$
Normandin, Philippe (conseiller - district #3)	23 278 \$	9 373 \$	-	32 651 \$
Michon, Jean-Baptiste (conseiller - district #4)	1 659 \$	722 \$	-	2 381 \$
Plamondon, Sarah (conseillère - district #4)	30 759 \$	9 373 \$	-	40 132 \$
Hack, Matthieu (conseiller - district #5)	1 659 \$	722 \$	-	2 381 \$
Lalonde, Jean-Charles (conseiller - district #5)	18 221 \$	8 040 \$	-	26 261 \$
De Bellefeuille, Jean-Nicolas (conseiller - district #6)	26 845 \$	9 373 \$	-	36 218 \$
St-Louis, Isabelle (conseillère - district #6)	1 526 \$	722 \$	-	2 248 \$

* La rémunération municipale inclut le salaire brut, l'allocation de transition, les jetons de présence aux comités municipaux et la prime de maire suppléant, s'il y a lieu.

Nathalie Bélisle, mairesse
9 juin 2026